RIP WINDVISION/NEW WIND
Étude d'incidences sur l'environnement
Projet : 4 éoliennes
Lieu d'implantation : Chastrès (Walcourt)
Procès-verbal de la **R**éunion d'**I**nformation **P**réalable du mardi 24 mai 2022

Participants :

Jérôme Dumont : New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur.
Corentin Hautot : Windvision, demandeur.
Johan Goubau : CSD Ingénieurs, bureau d'études agréé.
Pascal François : Modérateur pour AFP-Pro.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Bonsoir monsieur, très bien et vous ? Allez, rejoignez-nous. Je vous souhaite le bonsoir et je vous remercie déjà de votre présence pour cette réunion d'information préalable organisée en ce 24 mai par 2 co-développeurs Windvision, d'un côté et New Wind, qui se sont associés, dans le cadre de ce qu'on va appeler aujourd'hui, un projet bis.

Je vais commencer par me présenter, j'ai déjà eu l'occasion de venir, ici, dans le cadre du premier projet qui avait été présenté. Je m'appelle Pascal François et je suis un ancien journaliste de radio et de télévision et un petit peu de presse écrite aussi, dans une autre vie. Je me suis spécialisé dans les rencontres citoyennes de cette nature-là. Les réunions d'information préalables mais aussi les colloques, les conférences et des débats.

La soirée est organisée de cette manière-ci. C'est le contexte et les objectifs d'une réunion d'information préalable que je vais avoir le plaisir de vous présenter. Et puis, New Wind et Windvision vont également se présenter. J'en profite pour saluer Corentin Hautot et Jérôme Dumont qui sont les deux interlocuteurs qui vont pouvoir présenter, à la fois, leur entreprise et puis, le projet qu'ils portent aujourd'hui. C'est Corentin Hautot qui vous le présentera plus précisément. Puis, on est ici, dans le cadre du lancement d'une étude d'incidences sur l'environnement menée par un bureau indépendant qu'est le bureau CSD et qui est représenté aujourd'hui par Johan Goubau, si je ne me trompe pas et avec un suppléant juste à côté, qui va pouvoir compléter un certain nombre de réponses, le cas échéant, c'est Alexis Vandereycken.

Les questions-réponses vont occuper la majeure partie de cette soirée puisque finalement, c'est ce qui vous intéresse, c'est de pouvoir poser des questions. C'est ce qui nous intéresse aussi, c'est recevoir vos observations.

Un élément de contexte, puisqu'on est, effectivement, dans un contexte particulier. Je tiens à vous le rappeler.
Le 6 novembre 2020, il y a eu un dépôt d'une demande de permis unique qui concernait un projet éolien de 6 machines. Ça, c'était le contexte 2020.
Le 1er juillet 2021, le permis a été refusé pour une raison principale qui venait essentiellement de la Défense. Donc, la Défense a effectivement émis un véto.
Quelques jours plus tard, mais en dehors des délais de la procédure, la Défense a finalement donné un avis favorable.
Et puis, les porteurs de projet ont décidé d'un recours contre la décision, fort de ce nouvel avis. Ça, c'est la 4ème étape.

Ensuite, les 6 décembre 2021, c'est un refus sur recours de la part des ministres de l'environnement et de l'aménagement du territoire qui est intervenu.

Au vu des qualités du projet, c'est ce que pense en tout cas, les porteurs du projet, ils ont décidé d'introduire le dossier au Conseil d'Etat. Donc, ce dossier est actuellement au Conseil d'Etat. Alors, au vu des procédures qui sont longues au Conseil d'Etat, ils ont décidé de présenter ce qui peut apparaître comme un projet bis dans la même zone, en parallèle avec le projet qui est présenté ce soir. Donc, on est vraiment dans ce contexte-là. Le projet bis qui vous est présenté aujourd'hui vit en parallèle, effectivement, du premier qui avait été présenté en première intention. Voilà, ça, ce sont les éléments de contexte.

Dans un monde parfait, on va, maximum, parler 30 minutes et on vous laissera la parole pour maximum une heure. Au-delà, d'une heure trente, ce genre de soirée est totalement improductive. C'est qu'on aura été mauvais et que peut-être, vous un peu aussi. Donc, on va essayer d'être très bons. Donc, les questions-réponses vont vraiment nourrir la soirée.

Une RIP, qu'est-ce que c'est ? C'est d'abord un moment qui vous permet de vous informer, en fait. De pouvoir simplement prendre connaissance du projet qui nous occupe aujourd'hui. C'est l'occasion pour vous de présenter et d'émettre des observations et des suggestions. Vous êtes des habitants du coin, vous connaissez mieux votre région que quiconque. A ce titre, tout ce que vous aurez à dire est pertinent. Vous aurez l'occasion, pourquoi pas, de présenter des alternatives techniques qui peuvent être, raisonnablement, envisagées par le demandeur. Et puis, vous pouvez mettre en évidence des points particuliers qui seraient à aborder lors de la réalisation de l'étude d'incidences. Donc, lever la main et dire : « Je suis contre le projet. » Ça ne sert pas à grand chose dans une soirée comme celle-ci, ça peut juste, éventuellement, vous faire du bien mais ce n'est pas très productif en terme de procédure.

Alors, vous dire aussi que, le développement d'un projet vous implique à 2 moments charnières, aujourd'hui, pendant la prise de parole qui va être la vôtre toute à l'heure, puisqu'on enregistre les débats et on dresse un procès verbal de cette soirée, pour que tout ce qui est dit soit factuellement dressé dans un procès verbal. Et puis, vous avez la possibilité pour 15 jours de pouvoir continuer de réagir en envoyant des courriers, je vais y venir dans un instant. Donc, ça, c'est vraiment le premier temps citoyen qui lance l'étude d'incidences sur l'environnement.

Le projet va cheminer en termes administratifs puis on arrivera au moment de l'enquête publique où vous serez, à nouveau, consultés avec les résultats de l'étude d'incidences et vous pourrez vous manifester cette fois pour une durée plus longue de 30 jours. Donc, c'est vraiment les deux moments, à partir d'aujourd'hui et plus tard pendant l'enquête publique. Et puis le dossier continuera son petit bonhomme de chemin en termes d'instructions.

Vous dire aussi, que les courriers que vous souhaiteriez envoyer, sont à adresser au collège communal de Walcourt, en y indiquant votre nom et votre adresse. Je précise, justement, que cette soirée est présidée par Nicolas Preyat, qui est Echevin de la transition énergétique de la commune de Walcourt et qui, aujourd'hui, comme vous, est présent au titre de citoyen et assiste à la présentation des porteurs de projet sur ce projet bis.
Vous pourrez adresser une copie du courrier au demandeur Windvision. L'adresse se trouve ici. On vous remettra ce slide un peu plus tard dans la soirée.

Je ne serai pas plus long pour ma part, je passe directement la parole au porteur de projet, en commençant par New Wind qui va vous exprimer, qui est cette société et ce qu'elle porte comme valeurs.

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Bonsoir, j'habite pas bien loin, ici, à Hanzinne sur la commune de Florennes. On est à un quart d'heure à peu près l'un de l'autre, si vous habitez ici dans la région.

Je travaille dans le monde de l'éolien depuis 2010 à peu près. J'ai eu plusieurs fonctions. J'ai travaillé comme technicien, comme formateur technique, comme contrôleur qualité, comme support technique également. J'ai finalement glissé vers le côté « customer » comme on appelle ça. C'est-à-dire les propriétaires d'exploitation dans le cadre de développements de projets.

New Wind et Elawan Energy sont deux sociétés administrativement différentes et qui regroupent pourtant les mêmes personnes. Alors, l'explication en est simple, c'est que New Wind est une société de développement et Elawan Energy, avec qui elle fonctionne, est une société d'exploitation. Donc, tout ce qui concerne le développement, est effectué par New Wind, une fois que des permis sont octroyés, tout ce qui devient de la construction et enfin, de l'exploitation, tout ça est géré par Elawan Energy.

Alors, donc, nous sommes développeur gestionnaire de parcs en Belgique depuis 2008. Comme c'est inscrit devant vous. Nous avons 4 sites en exploitation. Le plus proche qui se trouve de la salle, ici, se trouve à Beaumont Vergnies, entre Beaumont et Vergnies. Dans le petit village là-bas, nous avons 7 machines en exploitation. Nous avons un site à Feluy. Nous avons Hannut. Et dernièrement, nous avons construit à Salazinne aussi près de Spontin.

Nous avons, également, 5 permis récents pour 25 éoliennes sur 5 sites qui malheureusement sont toujours coincés par des recours au Conseil d'Etat, par exemple. Au dessus de la structure d'Elawan Energy, donc, Elawan Energy Wallonie est une filiale de Elawan Energy qui est une société espagnole qui est présente donc, dans 11 pays avec actuellement, 2,2 gigawatts qui sont construits. Nous avons une ambition pour 2025 d'obtenir 3 gigawatts parce que depuis l'année dernière, nous avons trouvé un partenaire d'investissement qui s'appelle ORIX et qui détient 80% de notre société. Voilà, pour nous.

Corentin Hautot, Windvision, demandeur :
Maintenant, c'est le tour de Windvision. Donc, Windvision existe depuis 2002. Nous sommes présents dans 3 pays : la Belgique, la France et l'Espagne. Nous sommes une équipe composée d'une cinquantaine de personnes. Nous avons développé plus de 4 gigawatts et installés 200 mégawatts. Donc 83 éoliennes. Voilà, donc, nous sommes actifs dans le vent mais aussi, au niveau solaire, voilà.
Donc, ici, ce sont les différents projets que nous avons développés en Belgique niveau éolien. Ce qui est en vert, c'est ce qui est installé. Ce qui est en orange, c'est ce qui est en développement. Le petit gaufrier-là, c'est un projet PV en Wallonie. La majorité de nos projets solaires sont développés en France.

Donc, Windvision, en fait, simplement, s'est développé selon 4 axes. C'est-à-dire :

- L'étude de projet où on identifie les sites, où on analyse leurs spécificités et on essaye de trouver un modèle économique et juridique.
- On se concerte avec les citoyens, donc, on établit énormément de rencontres et d'échanges avec les différentes personnes qui pourraient être intéressées par notre projet, au niveau de différentes thématiques.
- Nous avons une équipe de construction qui gère le chantier du début à la fin.
- Nous avons une équipe de gestion de parcs qui s'assure de la maintenance, de l'entretien, du suivi de toutes les conditions du permis.

Donc, voilà, enfin, le vif du sujet. Donc, le projet présenté aujourd'hui, est composé uniquement de 4 éoliennes pour une hauteur totale maximale de 180 mètres pour un diamètre de rotor maximum de 140 mètres. Donc, ça veut dire que les pales feront au maximum 70 mètres. Pour une puissance électrique qui sera comprise entre 12 à 18 mégawatts au total. Ce qui peut représenter en termes de production dans les alentours de 46.000 mégawatts/an. Donc, 21.000 tonnes de CO_2 évitées annuellement. Il y a même une petite animation, cadeau.

Le projet se situe donc, c'est, pour ceux qui étaient déjà venus évidemment il y a deux ans, connaissent très bien la zone, mais je vais quand même resituer pour ceux qui n'étaient pas présents. Ici, nous avons Laneffe avec la Nationale 5, la route des barrages qui passent devant Chastrès, Pry, Thy-le-Château et Gourdinne avec la carrière qui est ici. Donc, notre projet s'articule sur la rue Chapelle Rosine qui va de Laneffe à Thy-le-Château donc toute sur la partie haute du plateau. Ici, c'est pour vous aider, peut-être avec une vue aérienne pour ceux qui ont peut-être un peu plus facile. Et là, on peut voir clairement, par exemple, le zoning.

Donc, les détails de l'implantation, donc, on a évidemment trois mots d'ordre quand on développe un projet. Donc, c'est éviter, atténuer et compenser.
« Eviter » des incidences en positionnant les machines au bon endroit mais aussi en choisissant des gabarits qui peuvent éviter certaines collisions. Pour donner un exemple, on pourrait parler du grand duc. Les études démontrent qu'à 50 mètres, avec un bas de pale de 50 mètres, le risque est considéré comme nul. Donc, on évite une incidence en envisageant un gabarit suffisamment haut.

« Atténuer », des fois, quand on développe un projet, il est resté quelques impacts. Donc pour atténuer, à ce moment-là, on va mettre des bridages, par exemple, en termes de bruits. Par exemple, on va diminuer le niveau sonore des machines pour atténuer les éventuelles gênes.

Il y a aussi « compenser ». C'est-à-dire que, quand on ne peut pas atténuer une gêne, on peut la compenser. Par exemple, ici, on peut revenir sur la partie biologique. Si, par exemple, il y avait un impact sur un oiseau en particulier qu'on n'arrive ni à éviter, ni à atténuer, on compensera à l'aide de mesures. Donc, des mesures en faveur de la faune et de la flore. Donc, typiquement, on peut mettre des mesures, par exemple, dans bandes enherbées pour favoriser certaines nidifications et du nourrissage.

Donc, ici, c'est juste pour expliquer alors, voilà, comment est-ce qu'on défini une zone pour développer un projet ? La première chose, évidemment, c'est, on tient compte du contexte humain, c'est-à-dire qu'on recense les différentes habitations isolées et aussi, donc, les zones d'habitats au plan de secteur. Pour rappel, le plan de secteur, c'est un plan qui existe depuis les années 70 qui a été défini par la Région wallonne et qui donne une affectation d'usages pour l'ensemble de son territoire. Donc, sur ce fameux plan qui est tout coloré, il y a des zones jaunes qui sont des zones agricoles. Ici, on a juste mis en évidence les zones rouges qui sont des zones destinées à l'habitat. Donc, ça veut dire que dans les zones rouges, il peut y avoir majoritairement, évidemment, de l'activité d'habitat. Dans les zones jaunes agricoles, c'est des activités agricoles qui y sont prévues.

Donc ici, les distances qui sont annoncées, qui sont visibles d'ici, c'est en bleu, ce sont une distance de 400 mètres par rapport aux maisons qui ne sont pas dans des zones d'habitat. Donc, c'est toutes les maisons qui sont en dehors de ces zones rouges, ce qu'on peut appeler, entre guillemets, des maisons isolées. Parce qu'elles ne sont pas couvertes par le plan de secteur de la même manière. Donc, là, donc, on fait une zone de 400 mètres. C'est pas nous qui avons inventé cette zone, c'est le cadre de référence qui conseille de prévoir, à minima, cette distance. On peut voir qu'aucune éolienne n'est tout près de cette distance de 400 mètres.

Et ensuite, on a une distance de 4 fois la hauteur par rapport aux zones d'habitats. Ici, comme on envisage 180 mètres, ça veut dire qu'on est, à minimum, 720 mètres de toutes zones d'habitats.

Ensuite, il y a aussi le contexte des infrastructures, il y a deux infrastructures principales sur la zone. La toute première, c'est le pipeline OTAN où il faut évidemment éviter tout risque de projection de pales sur les conduites et donc il y a une distance minimale à respecter bien entendu. Un autre élément qui est la ligne à haute tension qui rejoint le poste de transformation au niveau de la carrière.

Ensuite, il y a aussi le contexte naturel, donc ici, on a tenu compte des différents boisements et donc, on a défini une distance minimum de 100 mètres à 200 mètres par rapport aux zones forestières. Au cumul de tout ça, en fait, on peut voir la zone blanche et donc, c'est la zone où un potentiel développement peut se faire.

Enfin, il reste quand même un critère très important aussi, c'est évidemment le contexte aéronautique. Donc, ici, évidemment, il y a la base de Florennes et donc en fonction de la zone dans laquelle on se trouve, des contraintes peuvent être imposées. Des limitations en hauteur typiquement, peuvent être imposées par la Défense ou par l'aviation civile.

Alors, voilà, donc, ici, on arrive au niveau du planning. Nous sommes présents aujourd'hui en mai 2022 pour présenter notre projet. Vous avez 15 jours pour nous faire des propositions, des remarques, proposer des alternatives à notre projet. Donc, là, vous pouvez déposer ces courriers au collège communal et à New Wind et à Windvision.

Comme évidemment, ici, c'est un projet bis, l'étude d'incidences aura lieu, ici, durant l'été 2022 mais évidemment, toutes les évaluations biologiques qui ont été faites durant la précédente mouture restent valables ici puisque c'est une analyse qui se fait dans un périmètre de 500 mètres autour des éoliennes. Aussi, dans un plus grand périmètre pour des analyses un peu différentes. Donc, on peut reprendre déjà tous ces éléments-là. Donc, évidemment, le temps d'étude sera plus court vu qu'on ne devra plus analyser une année entière d'un point de vue biologique.

Donc, on envisage un dépôt d'une demande de permis aux alentours d'automne 2022. A ce moment-là, vous serez à nouveau consultés. Et c'est là que vous aurez l'occasion, évidemment, donc, dans le cadre de l'enquête publique qui durera 30 jours, de transmettre vos différentes remarques et propositions d'alternatives. Enfin, donc, on escompte une décision de permis aux alentours de mars 2023. A ce moment-là, la commune procède à un affichage et vous avez, de nouveau, pour une troisième fois, une possibilité ici, par exemple, si vous n'étiez pas satisfait par la décision, la possibilité de faire un recours. Et ce, pour une période de 20 jours.

Et enfin, voilà, si tout se passe bien dans le meilleur des mondes, on peut envisager un chantier dans la période de 2025 à 2026.

Voilà, ici, donc la personne de contact, comme on vous l'a déjà dit, Windvision est assez ouvert pour tout ce qui est discussions et autres. Donc, Bérangère Pagnanini qui est ici dans le fond et qui vous a accueilli, est toujours disponible pour répondre à vos différentes questions, tout au long du développement du projet. Voilà.

Johan Goubau, CSD Ingénieurs, bureau d'études agréé :

Je m'excuse, j'ai un peu un chat dans la gorge. Moi, j'ai déjà été présenté par monsieur Pascal François. Je fais partie du bureau d'études CSD Ingénieurs qui a été mandaté pour réaliser l'étude d'incidences dans le cadre du développement de ce projet de parc éolien.

Alors, pourquoi est-ce qu'on fait une étude d'incidences ? Tout simplement parce que c'est imposé par la législation dans le cadre d'un dépôt de permis à partir du moment où la puissance totale d'un parc dépasse 3 mégawatts, ce qui est le cas ici. L'étude d'incidences, en fait, est une annexe à la demande de permis unique.

Alors, qu'est-ce que c'est une étude d'incidences ? C'est un outil à plusieurs égards.
Tout d'abord, ça permet un outil d'orientation pour le demandeur parce que, sur base des incidences qui seront évaluées, il y a des recommandations qui sont faites et que, le demandeur peut suivre pour améliorer la qualité environnementale de son projet.
C'est également un outil d'aide à la décision pour les autorités et pour motiver leur avis.
Pour vous, c'est un outil d'information donc pour les riverains et pour, plus largement, pour le public.

Nous sommes, CSD Ingénieurs, un bureau d'études qui est agréé par la région wallonne et cet agrément, il confirme notre indépendance, par rapport au demandeur de projet, notre compétence et notre expérience dans le domaine.

CSD Ingénieurs, pour faire rapidement, c'est un groupe, à l'échelle européenne, qui compte plus de 800 collaborateurs dont, ce n'est plus trop à jour, mais on est plus de 70 en Belgique et 50 années d'expériences en Europe dont 30 en Belgique. On est actif dans le milieu du développement éolien depuis les tous débuts en Wallonie.

CSD Ingénieurs s'intéresse également à d'autres domaines environnementaux comme la dépollution des sols, les performances énergétiques des bâtiments etc.

Alors, je crois que ça a déjà été expliqué mais la réunion d'information préalable, ça permet au demandeur, ici, New Wind et Windvision de présenter leur projet. Ça permet, à vous, les riverains, le public de poser vos questions, d'apporter des informations qui peuvent être prises en compte dans le cadre de l'étude d'incidences. Puisque vous habitez la région, vous connaissez, parfois mieux la zone que nous et que les demandeurs. C'est également l'occasion de faire des propositions d'alternatives, modifier les modèles qui sont envisagés, déplacés une éolienne, etc. Ces alternatives sont étudiées également dans le cadre de l'étude d'incidences.

Je vais recommencer alors.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Allez, c'était pas mal cette répète, on y va maintenant ?

Johan Goubau, CSD Ingénieurs, bureau d'études agréé :
Hop, je passe les dias, si vous connaissez maintenant. Donc, voilà, on est à la réunion d'information du public, vous pouvez soumettre des observations, des suggestions, des questions, vous avez 15 jours pour le faire par courrier à la commune en copie aux demandeurs. On va réaliser une étude d'incidences qui étudie d'abord, la situation existante de l'environnement sans le projet. Et qui étudie les différents effets du projet sur l'environnement sous l'œil de toute une série de thématiques. Les thématiques principales, c'est celles qui sont en gras, c'est :

- Les incidences sur le milieu biologique : les oiseaux et les chauves-souris en premier.
- Sur le paysage et le patrimoine
- Au niveau de l'acoustique
- L'ombrage

Ensuite, il y a également l'étude des éventuelles alternatives, celles qui auront été proposées par des riverains mais également, celle nous, en tant que bureau d'études, on considère. En conclusion, on propose toute une série de mesures pour éviter, réduire et compenser les impacts qui auraient potentiellement été identifiés dans le cadre de l'étude d'incidences.

Ici, c'est une série de carte qui sont tirées d'une autre étude. Ce ne sont pas les cartes du projet mais ça permet d'illustrer un petit peu mes propos.

Pour illustrer les 4 thématiques principales, on a, tout d'abord les incidences sur le milieu biologique. Il y a donc des relevés qui sont réalisés pendant une année. Comme l'a soulevé Corentin Hautot, ces relevés ont déjà été effectués dans le cadre de l'ancien projet. Ils vont pouvoir être réutiliser en grande partie mais ils vont être remis à jour via des bases de données externes de Natagora, du DEMNA, etc. Ces relevés biologiques, c'est en premier lieu, on étude le site, au niveau de la fréquentation par les oiseaux et par les chauves-souris, qui sont les premiers animaux impactés par les éoliennes.

Ensuite, au niveau du paysage, on étudie tout d'abord la visibilité du projet, ici, sur la carte, vous pouvez voir un exemple de modélisation de visibilité du projet qui est réalisé sur base du relief de la zone et de la présence de zones boisées. En jaune, c'est les zones de visibilité et en gris, c'est l'endroit où le projet n'est pas visible. Donc, on fait cela à une échelle de 15 kilomètres autour du projet, pour vraiment identifier les zones de visibilité. Depuis ces zones, on va également réaliser des analyses approfondies, notamment, via l'utilisation de photomontages mais je vais y venir.

Dans un rayon plus réduit, d'environ 5 kilomètres, on regarde également tout ce qui est élément d'intérêt paysager patrimonial. Les périmètres d'intérêt paysager de l'ADESA (action et défense de la vallée de la senne et de ses affluents), les points de vue remarquables, tout ce qui est patrimonial, le patrimoine exceptionnel de Wallonie, etc. et les incidences que pourraient avoir l'implantation d'éoliennes sur ces éléments. Donc, comme je vous ai dit, on réalise une série de photomontages depuis des points de vue qu'on a jugé représentatifs de la zone depuis les entités, villages proches, depuis des points de vue remarquables, etc. C'est réalisé via de l'incrustation des éoliennes sur des photos qui sont prises sur le terrain. Ça permet de se rendre compte depuis certains points de vue quelle emprise visuelle auront les éoliennes, si elles seront visibles, non visibles, de quelle manière est-ce que ça impacte le paysage ou non.

Au niveau des incidences acoustiques, on réalise d'abord une mesure de longue durée pour évaluer l'environnement sonore du site. Voir s'il est plus ou moins calme, s'il est bruyant, si on est situé près d'un aéroport, près d'une autoroute, etc., en posant un micro à proximité du site. On réalise par la suite des modélisations du bruit qui pourrait être produit par les éoliennes. On le fait dans un scénario qu'on appelle « Worth case » (le pire des cas). C'est-à-dire qu'on fait tourner les éoliennes à puissance maximale au niveau du bruit et on simule le vent qui partirait dans toutes les directions. Ce sont des conditions maximales qui ne sont pas représentatives mais qui pourraient arriver. On regarde si … On compare donc ces niveaux qui sont atteints en modélisation aux valeurs limites réglementaires et s'il y a des dépassements potentiels, on recommande alors de brider certaines ou toutes les éoliennes pour éviter ces dépassements.

On fait plus ou moins la même chose pour l'incidence de l'ombre portée. On regarde avec des modélisations générées par le projet, avec une ombre qu'on appelle stroboscopique avec un soleil bas qui passe à travers les pales qui créerait un effet d'ombre stroboscopique sur certaines habitations. On le compare aux valeurs limites de 30 minutes par jour et de 30 heures par an pour voir s'il y a besoin d'arrêter à certains moments les éoliennes si on dépasse ce niveau d'ombrage au niveau de ces habitations.

Donc voilà, une fois que l'étude d'incidences est réalisée et que les recommandations sont intégrées à l'étude d'incidences dans le projet, le projet est ensuite déposé par le demandeur. Il y a une enquête publique qui s'en suit. Donc, une enquête publique de 30 jours, l'instruction administrative du dossier. L'autorité compétente prend en compte l'avis de toutes les instances, les pôles environnement pour l'aménagement du territoire ainsi que vos remarques, les résultats de l'enquête publique et remet un avis sur l'instruction du permis.
Merci pour votre attention

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Merci beaucoup pour les présentations qui viennent de se succéder. Petite précision purement technique. Je vous ai expliqué qu'on enregistrait les débats en vue de dresser un procès verbal. Si vous prenez la parole, ce que j'espère que vous allez faire, donnez votre prénom, votre nom. Même si vous prenez la parole, on se replie à l'exercice.

Qui souhaite poser une question ? Je précise qu'on offre un verre après. Est-ce qu'on peut aller boire un verre, c'est ça, la question, non ? J'arrive.

[redacted] **riverain de Cerfontaine :**
Je suis de Cerfontaine et pas de Walcourt même si je suis walcourien d'origine. Ma question est quand vous parlez de demandeur, qui finalement est le demandeur ? Comment avez-vous et où en êtes-vous au niveau du stade de la maitrise foncière ?

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
C'est une bonne question, peut-être de contexte qui s'adresse aux porteurs de projet au pluriel. Qui souhaite répondre à ces questions précises de monsieur ?

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Pour répondre, les demandeurs, ce sont Windvision et New Wind. Donc, au niveau de la maitrise foncière par rapport aux aménagements et autres, nous avons des contrats au niveau de tous les aménagements prévus.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
C'est vrai que c'est une bonne question et je comprends ce que vous voulez dire monsieur. Complétez-là.

[redacted] **riverain de Cerfontaine :**
Je suis agriculteur également. Donc, j'aimerai savoir quelle est la démarche que vous faites parce que nous avons aussi des projets sur cette fontaine interne. Donc, comment ça se passe, est-ce que c'est vous qui allez trouver les propriétaires fonciers ? Les agriculteurs en tant que propriétaire ou locataire, est-ce que finalement l'agriculteur, comment ça se passe entre vous et l'agriculteur qui normalement occupe ces terrains ?

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Sans dévoiler les coulisses plus particuliers de ces développements-là, mais je comprends ce que monsieur veut dire. Comment habituellement les choses se passent en termes de développement jusqu'à la signature d'une convention avec l'agriculteur en question.

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Simplement, on a justement une des personnes qui rencontrent les différents exploitants, donc à partir du moment où, on a identifié une zone, d'accord, on va voir les différents exploitants qui habitent dans la zone. On leur présente des positions de machines.

On dit : « Voilà, potentiellement, on pourrait mettre quelque chose chez vous. Est-ce que vous êtes intéressé ? Oui, non ? » En fonction, est-ce qu'il faut déplacer ou aménager d'une certaine manière pour que ce soit cohérent ? Donc, nous, évidemment, en tenant compte de nos contraintes mais aussi en tenant compte au maximum aussi des contraintes de l'exploitant, évidemment et du propriétaire, en fonction de ses désidératas. A partir de là, en fait un contrat est simplement fait entre le développeur et l'exploitant et le propriétaire du terrain, si ce sont deux personnes différentes. Voilà, et donc, il y a un engagement sur plusieurs années jusqu'à la mise en œuvre du projet.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Et ce pendant toute la durée du permis, c'est-à-dire 30 ans.

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :

Donc, il y a d'abord une convention qui est faites et à partir du moment où un permis est obtenu, des actes notariés sont dressés par la suite. Le bornage est fait au niveau des plateformes pour bien définir où sont les différentes limites. Voilà. Quelque chose qui est fait classiquement.

[redacted] **riverain de Cerfontaine :**
Sans trop insister …

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Mais un petit peu quand même …

[redacted] **riverain de Cerfontaine :**
Je poursuis ma question, donc où en êtes-vous au niveau de la maitrise foncière ? Est-ce que les exploitants ont marqué leur accord, les propriétaires voir peut-être les pouvoirs publics. C'est-à-dire, si des terrains sont communaux, est-ce que vous avez fait des démarches avec la commune qui ont déjà, par exemple, marqué leur accord sur la mise à disposition des terrains ou pas ?

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Donc, là où nous avons nos aménagements, il n'y a pas de terrains communaux.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Donc, pour être clair, la réponse est claire, nette et précise. Vous avez des accords fonciers avec 100% des propriétaires ou les exploitants qui sont visés par le projet dont il est question aujourd'hui, le projet bis. Et il n'y a pas de terrains communaux. Voilà je vous en prie.

Pardon, monsieur. Je vous en prie. Sinon, je vais sur vos genoux. Bonsoir, madame.

[redacted] **riveraine de Nalinnes :**
Moi, j'ai une petite question pour le bureau CSD Ingénieurs. En fait, je voulais savoir, vous avez été mandaté par qui ? Par la région wallonne.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Agréé par la région wallonne, mais peut-être préciser, effectivement.

[redacted] **riveraine de Nalinnes :**
Mais mandaté par qui, du coup ?

Johan Goubau : CSD Ingénieurs, bureau d'études agréé :
Mandaté par le demandeur.

[redacted] **riveraine de Nalinnes :**
Par le demandeur. Et financé par le demandeur également ?

Johan Goubau : CSD Ingénieurs, bureau d'études agréé :
Et financé par le demandeur.

[redacted] **riveraine de Nalinnes :**
Ok. Comment on peut être certain de l'objectivité là-dedans, du coup ?

Johan Goubau : CSD Ingénieurs, bureau d'études agréé :
Justement, parce que notre travail est contrôlé par la région wallonne donc cet agrément, on pourrait tout simplement le perdre parce que, lorsqu'on remet une étude d'incidences, en plus de servir un outil d'orientation pour aider les autorités à donner un avis, la qualité et l'objectivité de l'études d'incidences est également évaluée à ce moment-là.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Et, ce qui pourrait arriver de pire à un bureau d'études, c'est, évidemment, de perdre son agrément, on peut l'imaginer. Ok merci.

Madame, mademoiselle. Mademoiselle, ok. Oui monsieur.

[redacted] **riverain de Chastrès :**
Je voudrais savoir qu'est-ce qu'il se passe dans la tête d'un promoteur éolien qui veut implanter des éoliennes en son énième projet alors que deux projets, en cours actuellement, le collège échevinal de Walcourt a rejeté tout projet éolien sur son entité. Donc, qu'est-ce qui se passe dans la tête d'un promoteur éolien qui considère qu'il est au-dessus du conseil du collège échevinal local. C'est probablement l'intérêt supérieur du développement électrique, je n'en sais rien ou c'est l'intérêt financier, peut-être? Merci de me répondre.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Voilà, c'est ce qui s'appelle une question claire, nette et précise, qui n'a pas besoin d'être reformulée donc allez-y pour la réponse.

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Pour simplement donner une réponse claire, donc, on a bien entendu ici, on a bien lu, la décision du collège. On peut très bien l'entendre aussi. Toutefois, donc, la commune est, en effet, une des instances qui est consultée dans le cadre du projet mais on a reçu aussi beaucoup d'avis favorables aussi extérieurs. Dès lors, on s'est dit : « Bon ok, notre projet, il a quand même des qualités, même s'il n'a pas eu l'adhésion de la commune. » Donc, c'est la raison pour laquelle, on revient redéposer un nouveau projet. Je ne sais pas si ça vous satisfait comme réponse.

[redacted] **riverain de Chastrès :**
Mais il n'a pas eu ni l'adhésion de la commune, ni l'adhésion de la province, ni celle du ministre donc je ne comprends pas pourquoi vous insistez tant à aller à contre-courant de la volonté des gens et du local.

Ma deuxième question, ça va être dans le même sens pour bien que les gens se rendent compte. C'est que le mât que vous avez fait posé ici, pour détecter, il a une hauteur d'environ 80 mètres. Vous avez un permis pour 100 mètres. Je pense que le mât doit faire 80 mètres de hauteur. Ça veut dire que vos éoliennes, elles sont 2 fois plus hautes que le mât existant.

Vous vous rendez compte de l'impact sur tous les gens qui sont dans son environnement ici, de voir des éoliennes deux fois plus hautes sur la ligne de crête que vous allez d'ailleurs reprendre comme étant un élément positif dans votre étude d'incidences en disant : « Oui, les éoliennes sont bien alignées, elles sont en ligne de crête, etc., etc. » Mais, elles font 180 mètres de hauteur que vous disiez. Les anciennes, les autres projets que vous avez refusés, qui vous a été refusé, faisaient 169 mètres de hauteur. Donc, ici, vous partez avec des éoliennes qui sont deux fois supérieurs à la hauteur du mât que tout le monde peut voir. Je ne sais pas si vous vous rendez bien compte qu'au pied de ces éoliennes-là, au pied de ces éoliennes, les gens, c'est ridicule, c'est ridicule.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Ben voilà. Une soirée comme celle-ci, c'est fait pour compiler les avis. Il a été annoncé assez clairement. J'arrive. Donc voilà, on peut l'entendre effectivement mais est-ce que vous voulez apporter un complément de réponse à ce que monsieur a dit. Moi, ce que j'ai envie d'ajouter monsieur, c'est que l'existence d'un bureau d'études en charge de l'étude d'incidences sur l'environnement, c'est pour justement étudier ces aspects-là, notamment la hauteur et l'impact paysager. C'est un chapitre important. Voilà, et ce que vous avez dit est clair, net et précis et c'est au procès verbal.

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Je veux bien aussi, peut-être, compléter. D'un point de vue technique, voilà, on a eu des avis positifs sur beaucoup d'aspects techniques du projet. Donc, évidemment, d'un point de vue technique, il a son sens. Au niveau adhésion, on peut aussi trouver des terrains d'entente pour que tout le monde travaille main dans la main aussi. Il faut savoir qu'on peut travailler sur 4 axes aussi pour co-développer un projet. Nous, notre porte reste toujours ouverte pour travailler avec, soit des entreprises, soit un milieu, des activités sociales, pardon ou la commune. Voilà, donc, on reste ouvert aussi pour intégrer au mieux notre projet. Voilà, mais nous, on ouvre la porte, après on ne va pas s'imposer non plus et voilà. Donc, je vais juste voilà, souligner peut-être aussi, on peut toujours, nous, on laisse la porte ouverte pour, éventuellement, trouver des terrains d'entente et rendre le projet aussi plus acceptable pour les différents citoyens s'ils souhaitent évidemment avoir un dialogue à ce sujet-là.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Mais, on voit bien, monsieur, si un projet n'est pas pertinent pour une raison ou pour une autre, il est de toute façon bloqué à un endroit et donc, c'est ce qui se produit généralement et souvent dans l'éolien. Donc, voilà, à charge du développeur de présenter le meilleur projet et à charge du bureau d'études d'objectiver s'il est jouable ou pas. C'est la règle mais on a bien entendu ce que vous avez dit.

Qui souhaitait ? Oui.

[redacted] riverain de Chastrès :
J'habite juste en face des éoliennes. Moi, j'avais une petite question. J'ai trouvé déjà l'installation de cette antenne, elle est arrivée comme ça un dimanche. J'ai vu des gens arriver devant chez moi. J'habite en face, monsieur. Je suis allé voir et je leur ai demandé qu'est-ce qui allait se passer. Quand j'ai vu la hauteur de cette antenne, je me suis dit : « Voilà, on va encore avoir un nouveau, un ixième projet d'éolienne. » Donc, il n'y a même pas eu un avis, rien du tout. Je peux vous assurer, c'est un dimanche parce que j'étais chez moi.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Ce que ça dit, par exemple, c'est peut-être effectivement, informer les riverains immédiate, ce genre de construction même temporaire, quoi.

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Voilà, donc là, il y a eu une demande de permis et un permis obtenu. Donc, les procédures légales pour la demande de permis ont été faites. Voilà.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Ok, merci monsieur. Oui.

[redacted] riverain de Chastrès :
Je suis riverain également. Juste une remarque que ça fait le 5ème projet que vous présentez et alors la raison principale du refus des précédents projets, c'est surtout le paysage. Alors, je ne vois pas si on passe de 5, de 8, de 6, de 4 maintenant, le paysage sera quand même abimé même s'il y en a qu'une. Juste une remarque.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Oui, c'est une remarque qui est portée au procès verbal et qui a toute sa pertinence aussi. C'est ce qui va devoir être objectivé. 4,6, 8, est-ce que c'est finalement acceptable dans la zone ? C'est toute la question qui doit être posée et objectivée à la fois par le bureau d'études et puis par les autorités qui vont devoir se prononcer. C'est classique dans le cas d'un développement éolien vous vous en doutez bien mais ce sont des questions centrales qui sont toujours étudiées qui doivent trouver des réponses.

Qui souhaite prendre la parole ? Oui, monsieur.

[redacted] riverain de Thy-le-Château :
Est-ce que le projet bis que vous venez présenter aujourd'hui sera toujours d'actualité si le retour au conseil d'état pour le projet initial, est refusé ?

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Bonne question et tout à fait légitime. On a bien parlé de projet bis en introduction en rappelant la ligne du temps et le contexte. Donc, je le rappelle rapidement. Un premier projet a été déposé, il est actuellement en recours au conseil d'état et donc il n'est pas exclu que ce projet finisse par avoir un avis favorable. Si c'était le cas, est-ce que vous développez ce projet et abandonnez celui-ci ? C'est ça la question je crois ?

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Ici, pour expliquer de manière un peu plus claire, j'ai préparé quelques slides avec des scénarios. Je pense que ce sera plus simple qu'un long discours.

Donc pourquoi deux projets sur la même zone ? Qu'est-ce qui se passe si, en fait, notre projet initial de 6 éoliennes, donc, non là, pardon, c'est le statut. Donc, aujourd'hui en fait où nous en sommes. Le projet de 4 éoliennes est en RIP. C'est ce que vous voyez à droite, dans la colonne de droite. Aujourd'hui notre projet de 6 éoliennes est en recours au conseil d'état. Donc ça c'est le statut aujourd'hui. Ensuite, il y a différents scénarios.

Le premier, simplement, on a un refus au conseil d'état de notre projet de 6 éoliennes et notre projet de 4 a été accepté. C'est le projet de 4 éoliennes qui sera mis en œuvre.

A contrario, si le projet de 4 éoliennes est refusé mais que le projet de 6 éoliennes est accepté suite au recours au conseil d'état. Bien, c'est le projet de 6 éoliennes qui est mis en œuvre.

Enfin, dans le cas où, donc ça c'est le troisième scénario. Donc, où on a finalement au conseil d'état, obtention de permis et notre projet de 4 éoliennes qui est obtenu, un seul des deux projets sera mis en œuvre et ce sera celui qui sera le plus conforme techniquement enfin celui qui répondra le plus à nos exigences techniques.

[redacted] riverain de Thy-le-Château :
Et si les deux projets sont annulés, vous allez revenir une troisième fois avec encore un projet « tris » par la porte ou par la fenêtre ou bien, à un moment donné, on ne va pas passer plusieurs fois notre soirée à venir voir vos lancements de projets à tout va, comme ça ?

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
On ne le fait clairement pas pour le plaisir donc, ici, c'est simplement, enfin je termine. Ici, dans le cas où on n'obtient pas le permis, aucun des deux projets ne voit le jour. Voilà, maintenant, il n'est jamais interdit qu'on revoie encore le projet mais, il y a un moment où on va aussi nous se dire qu'on va peut-être arrêter les frais et ça, on ne le décide qu'à la fin d'une procédure. Ce travail, il est refait systématiquement. On se repose différentes questions jusqu'au moment où voilà, il y a un moment où il y a des projets qui sont abandonnés définitivement. C'est qu'ici, on sait qu'il a de bonnes qualités aussi. C'est pour ça qu'on revient.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Mais voilà, c'est ça qu'il faut aussi entendre et donc, c'est toujours une opposition de style. Le porteur de projet pense que son projet est bon et qu'il a de fortes chances de pouvoir passer dans sa version 2 et pourquoi pas dans sa version une. C'est ce qu'il fait comme pari. Un moment donné le bon sens l'emportera peut-être s'il y avait des feux rouges qui s'allument de tous les côtés. On peut supposer mais là, aujourd'hui, on va considérer qu'il y a des portes qui sont encore ouvertes. Voilà.

Qui souhaite prendre la parole ? Oui, monsieur.

[redacted] riverain de Thy-le-Château :
Une première question, question que je me pose. Comment se fait-il que vous veniez faire une étude ici ? Qu'avez-vous fait ? Avez-vous eu une demande spécifique pour venir vous implanter ? Ou avez-vous fait une étude générale pour définir un site ?

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
On va prendre la première question et en tout cas, une par une.
Qu'est-ce qui fait que vous êtes là sur ce site en particulier avec deux projets, là, pour le coup.
Qu'est-ce qui fait que ce site fait que vous avez jeté votre dévolu dessus ?

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Il y a déjà eu toute l'analyse d'identification de la zone sur base de critères techniques. Ça, c'est un point. Un autre point, c'est aussi que, simplement, au niveau de la région wallonne, le potentiel venteux au niveau de la commune de Walcourt est vraiment très important. Et donc, ce qui est, évidemment justifié aussi, c'est-à-dire que le productible sera vraiment conséquent au sein du site. Ce qui ne se fait pas dans toutes les zones de Wallonie.

[redacted] riverain de Thy-le-Château :
Donc, votre présence ici est justifiée par une étude extérieure, vous avez fait une étude de site, de vent, d'endroits favorables uniquement ? Il n'y a pas une demande extérieure de qui que ce soit de dire : « Moi, j'ai un endroit où on peut placer une éolienne ou ainsi de suite ? »

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Ah oui, j'avais pas compris le sens de la question de monsieur, sous entendu, dit autrement est-ce que vous avez été invité à vous intéresser à un site par un propriétaire, par exemple. C'était ça.

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Voilà, ici, il n'y a pas eu d'initiative d'une personne qui nous a dit historiquement : « J'aimerai bien que tu viennes t'installer. »

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Ok.

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Maintenant, c'est vrai que sur certains sites nous avons déjà rencontré cette situation où des gens nous appellent et nous disent : « Moi, j'aimerai bien que tu évalues la possibilité d'installer un site. » Après, on fait alors son travail de toute façon d'analyse et on vérifie si, potentiellement, c'est possible. Voilà. Donc, il y a des gens qui sont intéressés aussi par le développement.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Mais pas ici. Oui vous aviez un complément monsieur ? Oui. Ne vous disputez pas, vous aviez le micro gardez-le, gardez-le.

[redacted] riverain de Thy-le-Château :
L'installation des éoliennes a un but avant tout écologique ou énergie renouvelable uniquement ? ça, c'est une première question. Maintenant, un peu comme tous le monde, nous avons tous internet. Nous avons tous reçu, lu, vu des informations, vraies, fausses ? Malheureusement, je n'ai pas eu la possibilité de vérifier. Mais, par exemple, la destruction d'une éolienne quand cette dernière est terminée. Je sais que des éoliennes sont arrivées à termes vont être démontées donc quand est-il ? Donc, ce que j'ai peur c'est que, si ce n'est pas uniquement de l'écologique, on peut passer un petit peu mais si c'est vraiment un sujet écologique, il y a quand même un problème. C'est que normalement la gestion du démontage, destruction d'une éolienne par mois c'est quand même un peu difficile.

Deuxièmement, le sol souffre. Pour poser une éolienne, il y a quand même un fameux massif en béton. Il y a quand même des centaines de mètres cubes de béton. Le béton jusqu'à preuve du contraire, c'est quand même un polluant et un bon polluant.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Alors, ce qu'on va faire on va répondre très précisément monsieur. C'est une question qui revient dans quasiment toutes les soirées citoyennes et elle est bien légitime. C'est la question du démantèlement. Comment ça se passe, d'une part. et deux, en termes de recyclage des différents composants où en est-on aujourd'hui ?

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Simplement, donc, sur ce slide, vous pouvez voir, en fait, la composition donc, les différents éléments qui peuvent être trouvés dans une éolienne. Donc, il y a du cuivre, du fer, de l'acier, de l'aluminium, du plastique, du zinc, de la fibre de verre et du béton. 98% du poids de ces matériaux sont recyclables. Donc, à la fin de sa vie, une éolienne peut être démontée. Le socle de béton peut être récupéré et l'emplacement peut être à nouveau cultivé. Il y a un engagement qui est fait à ce niveau-là aussi, c'est-à-dire qu'on ne va jamais laisser un socle au milieu d'une plaine. Il sera totalement détruit et on aura remis une terre. C'est une obligation dans le permis et mais donc, il y aura de la terre arable de qualité agronomique équivalente. Donc, ça, c'est une obligation et c'est prévu financièrement pour remettre les choses en l'état.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Voilà, on va s'arrêter une seconde pour être très complet et transparent sur cette question-là. Peut-être expliquer qu'il y a effectivement une caution qui est demandée, réclamée, exigée par la région wallonne. Est-ce qu'on peut en savoir plus ?

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Oui, avant la mise en œuvre d'un permis, la région wallonne oblige les exploitants à cautionner un montant qui était il y a quelques années de l'ordre de 80000 euros. Je pense on est passé, à quelque chose comme proche de 120000, je pense maintenant, par éolienne qui, dans le cas où la société met la clé sous la porte, enfin, sous le paillasson, sont censés couvrir les coûts du démantèlement. Alors dans les coûts du démantèlement, vous allez me dire 120000 euros ça représente peut-être pas bien grand chose. Dans les coûts de démantèlement, ces 120000 euros, ils tiennent en compte aussi la revente des matériaux. Vous connaissez probablement peut-être le cours de l'acier en ??? de recyclage actuel. Le cuivre, donc enfin, tout ce qui peut être recyclé, ça va pas juste au rebut. Ce sont des matériaux qui sont valorisés. Donc, la revente des matériaux du démantèlement participe au coût du démontage.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Attendez.

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Je vais juste compléter une dernière chose. En fait, au niveau du recyclage, il y avait un élément qui restait assez compliqué à remettre en l'état, c'est les pales parce qu'elles sont en fibre de verre. Depuis lors, la première mondiale, c'est vraiment extrêmement récent. Siemens Gamesa, qui est un fournisseur de machines, commercialise la première pale qui est entièrement recyclable. Ça, c'est une nouvelle de cette année. Donc, ça veut dire que, à l'avenir, une pale 100% recyclable sera disponible sur les machines. Enfin, il y a aussi, je pense que le truc le plus intéressant pour vous, c'est le troisième point, c'est-à-dire que Recypale, qui est un partenariat belge entre le groupe Dufour et l'entreprise Wanty, je ne sais pas si vous les connaissez. Donc, Dufour, c'est un grand grutier et Wanty, c'est une grande entreprise, évidemment, on les voit tout au long de l'autoroute très régulièrement. Donc, ils ont trouvé un procédé 70 à 80 % de la fibre de verre et la réemploie, en particulier, par exemple, pour les sous-fondations de voieries. Donc, il y a aussi des innovations belges qui se font, aujourd'hui, donc, sur des problématiques en particulier. Enfin, qui ne deviennent plus des problématiques mais en réalité des opportunités.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Faut préciser aussi qu'il y a un marché de l'occasion de l'éolienne. Il arrive que des éoliennes soient démantelées et revendues dans des pays tiers. C'est aussi une pratique qu'on rencontre. Vous vouliez ajouter quelque chose ou c'était fini ? Ok.

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
J'avais juste une toute simple réponse par rapport aux premières questions. La vocation des éoliennes, en fait, ce n'est pas écologique. La vocation première d'une éolienne, c'est seulement de produire de l'électricité. Donc, ça, c'est vraiment le tout premier point.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
En tout cas, c'est un moyen de produire et donc après, il doit être le plus vertueux possible. C'est ça l'idée. Donc, voilà, il y a un enjeu aussi à ce niveau-là, vous avez raison de le souligner.
Monsieur ? Pour le recyclage, on a été complet ? Formidable.
Oui.

[redacted] riverain de Chastrès :
C'était pour le bureau CSD que je vais m'adresser. Ça concerne le risque de chute des éoliennes et des pales.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Vous êtes pessimiste, vous, aujourd'hui.

[redacted] riverain de Chastrès :
Mais il y a de quoi, il y a de quoi. Je suis très réaliste surtout. Le gestionnaire ORES impose une norme de distance par rapport à ses installations, en l'occurrence, par rapport à la centrale. Je crois que, si mes souvenirs sont bons, c'est l'équivalent d'une hauteur d'éolienne. Une implantation à peu près d'une distance équivalente à une hauteur d'éolienne.

Johan Goubau : CSD Ingénieurs, bureau d'études agréé :
Vous dites, par rapport, aux lignes à haute tension ?

[redacted] riverain de Chastrès :
Par rapport à une cabine à haute tension. Par rapport à la centrale, par exemple.

Johan Goubau : CSD Ingénieurs, bureau d'études agréé :
Je ne sais plus. Je crois que c'est 3,5 fois, c'est assez haut, par rapport au poste de transformation.

[redacted] riverain de Chastrès :
Donc, là, il y a une norme qui est appliquée par rapport à la hauteur de l'éolienne. Mais je ne sais pas s'il y a une norme qui est aussi respectée par rapport aux voieries qui sont établies en face de l'éolienne. En l'occurrence, une route comme ici. Vous avez 3 éoliennes qui longent le chemin de campagne et une éolienne qui est quand même, si je…, à moins de la hauteur de l'éolienne par rapport à la grand route.

Johan Goubau : CSD Ingénieurs, bureau d'études agréé :
Alors, en fonction du statut des voieries, il y a des distances, des zones tampons qui seront applicables et, je ne sais plus si c'est un décret, en tout cas, pour normaliser les zones dans lesquelles il est préférable de ne pas installer d'éoliennes mais des surplombs sont possibles. Certaines voieries, il est quand même préconisé de respecter une distance d'une longueur de pale + 10 mètres. Donc, on est inférieur à la distance équivalente à la hauteur totale de l'éolienne mais c'est, en fait, une distance qui évite tout surplomb des petites voieries, aussi bien un chemin communal qu'une route régionale.

[redacted] riverain de Chastrès :
Si la norme est énorme vis-à-vis de l'installation ORES, ce sont finalement que des câbles, des isolateurs, des trucs, des choses inertes, votre bon sens ne vous fera vous dire, finalement, faisons encore plus attention s'il y a des gens qui passent au pied des éoliennes. Donc, c'est une question de bon sens. La norme d'état est une chose. On voit ce qu'elle est avec, notamment, les fameux décibels qui ont augmenté un petit peu. On a changé la loi pour faire augmenter les moteurs en puissance, etc. Mais, les questions de bon sens, c'est : « Va-t-on implanter 4 éoliennes si proches de voieries qui sont fréquentées par des promeneurs et par des vacanciers ? », puisqu'ils viennent sur les routes de barrage dans notre beau village qui est à côté, même s'ils parlent flamand, c'est pas grave. C'est quand même des gens qu'il faut protéger aussi.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
C'est quand même des gens qu'il faut protéger aussi … C'est, même s'ils sont flamands, allez …

Johan Goubau : CSD Ingénieurs, bureau d'études agréé :
Pour information, je suis flamand. Non, c'est une blague.

[redacted] **riverain de Chastrès :**
C'est une question de bon sens. C'est la question de bon sens.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Faites gaffe, c'est au procès verbal, ça. Ok.
Bon, les flamands sont des gens comme des autres, voilà. Oui, ça c'est fait, j'ai envie de dire. Mais voilà, c'est porté à la connaissance, effectivement, du bureau d'études. La réglementation, toute façon, ils ne peuvent pas y échapper. Il faut respecter la réglementation. Ce que vous dites, c'est aller au-delà quoi, ce que vous suggérez, en tout cas. Ok.

C'est par rapport aux flamands ou rien à voir ? Ok.

[redacted] **riverain de Cerfontaine :**
Ma question est, donc, c'est une société privée, le demandeur, une société privée. Les demandeurs. Quid en termes de répercussions ou de participations, parce qu'on entend aussi des éoliennes de type participative citoyenne et autres. Est-ce que vous avez des projets ou des possibilités d'avoir des retombées pour la commune, pour des associations ou pour, peut-être, des gens comme dans le cadre des aéroports où on dit : « Ecoutez, on vous donnera autant pour vous taire, etc. » Donc, où en êtes-vous en termes de démarches, de partage d'un profit potentiel par rapport à voilà, peut-être avec les collectivités, parce qu'il y a des communes qui sont très contentes aussi de compléter leur budget.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Voilà, il y a peut-être plusieurs éléments à porter connaissance de monsieur et de l'assemblée. C'est peut-être la question de la taxation d'abord. Vous demandiez ce qui peut, effectivement, profiter à la collectivité, … Oui, voilà, c'est peut-être important de le dire. Il y a une taxe qui peut-être demandée, qui taxe chaque mât pendant toute la durée de vie, effectivement, de celui-ci. Les taxes peuvent aller de … jusqu'à 15000 euros, je pense de mémoire, quelque chose comme ça, qui peuvent être demandé. Je ne sais pas à quelle hauteur on est sur la commune. Par éolienne, par an, pendant toute la durée de vie du mat. On est parti pour un permis de 30 ans à priori. Donc, ça, c'est le premier élément direct qu'on peut porter à votre connaissance. Apres, ce que les développeurs peuvent proposer, je dirai, en termes de participations, ça, ça les regarde.

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Donc, voilà, ici, donc, j'avais déjà évoqué toute à l'heure mais j'ai aussi un support, c'est peut-être aussi plus simple pour résumer les idées. Le truc est sensible, d'accord. Donc, en fait, là, ici, je parle dans des expériences de Windvision et de ce que Windvision fait, d'accord. Donc, déjà, on s'engage au niveau des propriétaires et des exploitants. C'est clair que nous, on a évoqué toute à l'heure des contrats avec eux. On se met déjà d'accord pour que, les aménagements soient faits en cohésion avec leur manière d'exploiter. Ça, c'est un point. Donc, c'est une insertion, d'un point de vue avec les propriétaires et exploitants. Maintenant, on peut très bien aussi travailler avec des entreprises et même fournir donc, de l'énergie à un prix concurrentiel. Ça, évidemment, il y a des études qui doivent être menées à ce moment-là parce qu'on pourrait très bien envisager, par exemple, des lignes directes et alimenter directement une entreprise. Donc, elle se retrouve avec un prix d'énergie qui peut être aussi intéressant parce que, à ce moment-là, elle ne paye pas les coûts de transports. Voilà. Mais donc, il y a aussi des participations possibles, dues au niveau local. Donc, là, ici, simplement pour vous faire un petit historique au niveau Windvision, on a déjà fait une panoplie de projets participatifs. On a fait du crowlending, on a travaillé avec une coopérative, on a fait du crowdfounding.

Enfin, voilà donc, on a essayé de trouver, à chaque fois que, quand on a rencontré des citoyens, en fait, chacun a des idées particulières et liées au projet et quand ces citoyens-là, nous évoque un truc, on essaye de construire les choses ensemble et on essaye de l'adapter en fonction de la situation du projet. Chaque projet ne permet pas systématiquement de faire une éolienne citoyenne mais on peut, peut-être des fois envisager simplement un crowdfounding.
Donc, les gens ne seront peut-être pas propriétaires, enfin, l'association n'est peut-être pas propriétaire de l'éolienne mais elle a quand même un retour sur son investissement. Voilà, donc ça, c'est vraiment une analyse cas par cas. En fait, qui est déterminée souvent, à la fin de l'obtention d'un permis parce que, enfin, il faut évidemment que le contact soit fait, au préalable, mais tous ces détails techniques, enfin, et financier, doivent être établis sur un projet concret et autorisé.

Et enfin, pour clôturer aussi, voilà, la commune peut aussi avoir un intérêt dans le cadre d'un projet de développement durable et donc, peut, comme on l'a cité tout à l'heure, taxer mais aussi elle peut participer, éventuellement si elle le souhaite, à l'investissement. Nous, ce qu'on fait, on fait aussi des comités de suivi. C'est-à-dire que, quand on implante un parc, en fait, on crée un comité de suivi. C'est-à-dire que tout riverain qui est intéressé par le suivi et l'exploitation du parc, tout au long de sa vie, en fait, on rencontre de manière trimestrielle, les différents riverains qui se sont portés volontaires et on leur présente, donc on ne reste pas juste une boite aux lettres au fin fond de la province, non. On les rencontre et on leur explique et c'est là qu'ils ont l'occasion de nous expliquer : « Oui, mais moi, j'ai entendu les machines tels jours, est-ce que tu as eu un problème ou j'ai eu de l'ombrage. » Alors, tous ces retours, évidemment, sont collectés. On adapte et enfin voilà, on ne laisse pas la porte ouverte. Donc, il y a des applications financières mais on s'implique aussi socialement. Voilà, je voulais résumer comme ça j'espère que j'ai répondu à votre question.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Ok. Merci, en tout cas, pour cet échange. J'arrive. D'abord, monsieur qui prend la parole pour la première fois. Bonsoir, votre nom.

[redacted] **riverain de Thy-le-Château :**
Vous avez parlé de travail, que vous aviez déjà travaillé avec une coopérative. On peut savoir quelle coopérative ou s'il y en a plusieurs ?

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Des expériences avec des coopératives à citer ?

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Donc, oui. Electrons libres, on a travaillé avec eux. Emission zéro, donc, voilà, il y en a plusieurs et aussi avec d'autres coopératives en France. Je vais peut-être pas toutes les citer. Enfin là ici, les deux premières qui me viennent à l'esprit, voilà.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Merci.
Mais encore une fois, j'ai coutume de dire que ce genre de soirées, les RIP, c'est très formel, on a un micro, on enregistre un PV. Il y a des questions, des réponses, des échanges de points de vue. Mais n'hésitez pas de rester en contact, même de manière plus informelle, avec les porteurs de projet qui ont, peut-être aussi des réponses à vous fournir en dehors de toute procédure aussi. Je pense qu'il faut pas hésiter à rester en contact avec eux et poser des questions et peut-être échanger.

C'était vous monsieur, oui.

[redacted] **riverain de Chastrès :**
Juste une question technique. Est-ce que ces éoliennes devront avoir, comment, un flash lumineux sur leur sommet ? Et si dans le cas, jusqu'à quelle distance, ils seront vus puisque c'est sur une crête.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Bonne question puis il y a aussi la vue de la Défense qui joue aussi par rapport à l'éclairage. Qu'est-ce que vous savez, aujourd'hui, de ce qui sera imposé sur les machines si elles voient le jour.

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Donc, là, au niveau de la zone, il est évident qu'il y aura un balisage qui sera prévu. Maintenant, au niveau de l'évaluation de la visibilité, je pense que CSD viendra prendre note et évaluera ce point. Voilà, ce que je peux vous dire, c'est, par exemple, après c'est des situations au cas par cas. Certains parcs peuvent être, entre guillemets, gérés dynamiquement. C'est-à-dire que c'est seulement en fonction de l'utilité des autorités aéronautiques que le balisage peut-être mis en place. Mais, attention, je dis bien que ça, c'est une analyse cas par cas et c'est des dérogations qui peuvent donner par les autorités aéronautiques mais après permis parce que sinon, vous imaginez le nombre de projets que les autorités aéronautiques doivent traiter. Ils ne vont pas faire cette analyse systématiquement tant qu'un permis n'est pas disponible.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Je pense qu'on était en phase pilote, non ? Il y avait un projet ou des projets qui étaient des projets pilotes. Ça n'a pas été généralisé comme expérience ? Ça, vous savez, côté CSD, si on a été au-delà de l'expérience pilote c'est-à-dire de gérer au cas par cas l'allumage et l'extinction ?

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
En tout cas, nous, on a déjà un parc qui est équipé donc ce n'est pas en pilote.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Ok.

Johan Goubau : CSD Ingénieurs, bureau d'études agréé :
Oui, c'est dans les zones d'exercices militaires, c'est la Défense qui sait gérer, elle-même, l'allumage de ces éoliennes, mais je pense que c'est des éoliennes jusqu'à un certain gabarit, pour l'instant.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
En tout cas, voilà, il y a une expérience Windvision et je pense que ça vaudrait peut-être la peine d'apporter la réponse plus précisément si monsieur le veut. C'est pour ça que je pense que c'est toujours intéressant de rester en contact. Voilà, il n'y a peut-être pas réponse à tout ce soir mais peut-être que vous allez pouvoir obtenir des réponses plus précises, par ailleurs.

Qui souhaite prendre la parole ? Oui, monsieur.

[redacted] **riverain de Thy-le-Château :**
Est-ce que le projet risque de devoir, comment vais-je dire, apporter une surpuissance à la station électrique déjà existante maintenant ? Et, est-ce que toutes les lignes haute tension qui partent devront être renforcées suite à votre projet ?

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Question technique précise. Vous avez peut-être déjà la réponse à ce stade du développement ?

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Donc, une demande est faite systématiquement évidemment au gestionnaire de réseau. Donc, ici, en l'occurrence, on s'adresse à ORES. Donc, à l'heure actuelle, le poste dispose toujours d'une capacité pour accueillir l'ensemble de la production. Ils n'ont pas annoncé, enfin en tout cas, le projet ne va pas amener un renforcement de la ligne voilà.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Précisez qu'on est sur la moyenne.

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
C'est du 70 kv oui.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Ok. Qui souhaite prendre la parole ? Oui. Mademoiselle.

[redacted] **riveraine de Nalinnes :**
Donc, ici, on sent vraiment le côté business derrière vos deux sociétés. Ça, c'est, voilà, malgré la cause qui est quand même assez noble, on va quand même rester logique. Mais, en fait, ce qui est pas de bol pour nous, c'est qu'on se trouve dans les petits trous malgré les différentes couches qu'on a super surélevées. A côté de ça, on a aussi, à mon avis, des accords de particuliers, d'agriculteurs privés. Donc, évidemment, peut-être que c'est l'une des causes de votre acharnement entre guillemets, je pèse mes mots. Du coup, le problème, c'est qu'ici, on arrive dans un village, dans différents villages. Enfin, on veut imposer, enfin, on tente de mettre en place des éoliennes mais il y a déjà des populations qui sont là et donc, du coup, vous allez vous prendre un frein à chaque fois, de part la commune aussi, je pense. Donc, pourquoi ne pas aller, peut-être, dans des contrées où il n'y a pas d'habitation où vraiment là on risque rien, on risque de ne pas embêter personne. Mais, je suppose que le pays est assez petit et que vous avez déjà … Voilà.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Le pays est petit et il est divisé en région. Les contraintes de la région wallonne ne sont pas les contraintes de la Flandre. Donc, déjà, on est sur des pays différents, pour revenir aux flamands, monsieur. On est vraiment sur des réalités différentes, clairement. Mais, pourquoi, c'est une bonne question, en fait, c'est une question qu'on entend quasiment dans toutes les soirées citoyennes. Pourquoi un projet est développé dans des zones où il y a encore de l'habitation et pourquoi pas aller ailleurs où il n'y en a pas du tout. Quelqu'un peut répondre à ça ? C'est pas une question facile, les garçons, je l'entends bien mais …

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Déjà, la densité d'habitats comme vous l'avez dit, elle est telle que, en fait, trouver une zone vide d'habitation, c'est mission un peu impossible. Donc, voilà, donc, il y a la situation telle qu'elle est et voilà.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Il y a des cadres aussi qui font que vous pouvez être à un endroit et pas à un autre. Enfin, il y a des contraintes quoi.

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Donc, voilà, il y a un guide de bonnes pratiques qui est le cadre de référence qu'on essaye de suivre du mieux possible. Donc, c'est un guide donc il nous indique comment bien faire, en tout cas, comment la région a jugé qu'on faisait bien. Donc, on a suivi ce cadre mais voilà, ce sont les éléments. Après, c'est les bonnes pratiques que nous on s'impose et derrière voilà, il y a après des règlementations, de toute manière, qui sont derrières pour assurer un minimum aussi pour les

différents riverains. Mais voilà, aussi non, de dire, oui, on n'a malheureusement pas de grands territoires vides pour l'emplacement d'éoliennes. Donc, évidemment, elles doivent toujours cohabiter avec la population. C'est pour ça, qu'on essaye de travailler, nous, en tout cas, de notre côté, en tenant compte des citoyens, en mettant en place des comités de suivi. Essayer de trouver le meilleur moyen, en tout cas, de cohabiter. Voilà.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Il y a même eu un élargissement du cadre, on met des éoliennes en forêt maintenant. Les RIP qui ont mobilisé le plus de monde, alors que la plupart des RIP, les gens disent : « Mais foutez-les en forêt », le plus de mobilisation que j'ai rencontré, moi, dans ma carrière de modérateur, c'est justement quand on les met en forêt. Il y a eu jusqu'à 350 voir 400 personnes dans les salles qui disaient : « Non, pas là. » Donc, voilà, c'est compliqué, je dirai, dans la région en général.

[redacted] **riverain de Chastrès :**
Je me repose une petite question. J'étais là à la première séance d'informations. C'était, là, il y avait plein de monde. Moi qui habite Chastrès depuis 30 ans, il y avait plein d'agriculteurs et plein de fermiers et aujourd'hui, à la deuxième séance d'informations, deuxième projet, il y a que monsieur qui habite à …. qui n'est même pas concerné. Alors je me pose une question, pourquoi ne sont-ils pas là et que, à mon avis, ils sont quand même impactés dans ce projet-là ? Donc, je n'en vois aucun, aucun fermier, aucun agriculteur.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
On ne peut pas répondre à leur place évidemment, monsieur. Mais, c'est vrai que j'étais à la première soirée et donc, en effet, il y avait beaucoup de monde. Peut-être que le contexte du deuxième projet est connu. Peut-être que ça mobilise moins les gens en se disant : « Voilà, ce sera un ou l'autre ou rien. » Mais bon, ils ont peut-être l'impression qu'ils ont déjà connaissance de ce que peut être un projet de développement. Je n'en sais rien. En tout cas, on ne peut pas répondre à leurs places, ils ne sont pas là aujourd'hui. Oui.

[redacted] **riverain de Thy-le-Château :**
Ce n'est pas une question. C'est une constatation. On n'arrête pas de signaler qu'on profite de l'électricité verte. L'électricité éolienne est verte, verte écolo. Je vous ai posé la question il y a déjà quelques minutes de cela. Je vous ai demandé : « Est-ce que c'est dans un souci écologique ? » Vous m'avez dit non. Un souci de production. Il y a un problème là, excusez-moi. On parle d'écologie, on signale que l'on fait une électricité verte. Je viens d'avoir ma facture, je paye x%, 16% pour l'électricité verte éolienne et tout. Je n'en consomme pas. Moi, je suis nucléaire et panneaux photovoltaïques.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Ça, c'est fait. Allez, à vous.

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Simplement, c'était pour juste dire un ordre, entre guillemets, de priorité. Un, c'est le but premier d'une éolienne, c'est pas écologique pour être clair, c'est un but de production d'énergie. C'est une nécessité, on a besoin d'électricité. Tout le monde aujourd'hui utilise de l'électricité.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Mais, juste pour préciser, oui, ce sont des développeurs de projet industriel. Ils ne se cachent pas. Voilà, ils sont là parce qu'ils demandent un permis de classe industriel. Donc, ce sont des industriels en effet.

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Par contre, pour reprendre une notion plutôt d'environnement. Je l'ai cité toute à l'heure. On garde toujours la logique d'éviter, atténuer, compenser. On essaye de s'intégrer au mieux d'un point de vue environnemental. Voilà. Je n'ai pas envie de faire du « green washing » ou autre. Je dis, voilà, les choses sont telles. Donc, un projet, il a des potentiels impacts. On fait le nécessaire pour que ces impacts soient le plus réduits possibles. Je trouve que ça, c'est une vision correcte de la chose. La meilleure intégration possible à l'environnement.

[redacted] **riverain de Thy-le-Château :**
Donc, dans tout ce que vous avez dit, vous prenez attention à tous les points donc même au niveau du point visuel pour les personnes qui sont ici, qui sont venues habiter ici parce que l'endroit leur plaisait. Donc, le fait de voir ces mâts immenses, 180 mètres, c'est beau. Avoir ces mâts immenses devant nous, avec des pales qui vont tourner et tout, vous en avez tenu compte. Donc, vous allez compenser. Comment allez-vous compenser ?

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Je pense qu'on a déjà répondu indirectement à ça. Je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque chose. Il n'y a pas de compensation au sens où vous pourriez l'entendre, c'est-à-dire financière … Ah non, ok, je m'en fous.

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Donc, ça, l'impact visuel, donc, il va être évalué. Aujourd'hui, cette évaluation, elle n'est pas faite pour ce projet de 4 machines. Donc, après analyse, on verra. Si CSD juge qu'il y a des mesures particulières à mettre en œuvre, on en prendra note et on fera le nécessaire en conséquence.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
On arrive à un stade très préliminaire de développement. Ce sont des intentions qui sont données de la part des co-développeurs aujourd'hui. Ils veulent ériger 4 mâts de 180 mètres de haut à un endroit donné. Il y a encore pleins de points d'interrogation qui se posent et il va falloir trouver des réponses à ça.

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Attention que ce n'est pas le mât qui fait 180 mètres. C'est la hauteur totale de la machine.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Oui, c'est la hauteur totale. Oui.

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Parce que sinon, ça fait très grand.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Oui absolument. Qui souhaite poser une question. Sinon, je répète, on vous offre un verre de toute façon. Comme ça ne s'est pas trop mal passé, on vous offre un verre.

[redacted] **riverain de Thy-le-Château :**
Est-ce que vous savez me définir un petit peu le pourcentage d'énergie éolienne qui va être l'objectif à atteindre au niveau éolien en Belgique. Savoir si je vais avoir une éolienne tous les 200 mètres autour de mon habitation parce qu'actuellement, j'ai déjà vue sur deux parcs éoliens dans la région, celui de Erpion et celui de Tarcienne. On me parle aussi d'un projet éolien à Thuillies. Enfin, peut-être Cerfontaine. Voilà.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Peut-être être clair, il y a pas mal de projets qui ont peut-être passé le cap de la RIP. Ça ne veut pas dire qu'ils vont tous voir le jour. Donc, ça, c'est un premier élément. Par rapport au cadre et pour répondre précisément à la question de monsieur, quels sont les objectifs ?

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Je suppose que vous parlez donc, d'un cadre règlementaire. Alors attendez, parce que …Donc, simplement, l'union européenne s'est fixée deux objectifs. Ce truc saute tout le temps. Donc, simplement donc, l'objectif, c'est de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55% par rapport aux productions de 1990. Ensuite, les droits européens, évidemment, sont retraduits au niveau des états. La Belgique s'est définie différents objectifs, donc, ici, réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 35% d'ici 2030, par rapport à 2005. Il est comique celui-là de slide. Alors, pour répondre à la partie part d'énergie renouvelable, c'est un minimum de 17,5% d'ici 2030. En parallèle, il faut améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 32,5%. C'est-à-dire que c'est aussi que les différents consommateurs diminuent leur consommation. Voilà. Donc il y a, augmenter le mix d'énergie renouvelable dans votre production électrique d'une part. d'autre part, il y a aussi réduire la consommation. Voilà. Je ne sais pas si … parce qu'il tourne tout le temps.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Pour répondre à la crainte que vous avez monsieur, c'est impossible que vous ayez un encerclement. C'est quelque chose qui est un phénomène à éviter mais maintenant, voilà, il y a des velléités dans la zone. Il y a des porteurs de projets qui viennent avec des projets. Il est entendu que tous ne verront pas le jour. C'est absolument impossible par rapport au cadre.

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
J'aimerai peut-être juste ajouter un tout petit point aussi. Il y a eu une énorme évolution technologique qui s'est mise en place. Là, je parle pour la partie éolienne. C'est-à-dire que depuis les éoliennes des années 2000, on voit des éoliennes dont la puissance était de 600 kilowatts. Aujourd'hui, la puissance individuelle d'une machine va tourner à 4 mégawatts, 5 mégawatts. Donc, son taux de charge, c'est-à-dire son taux de fonctionnement à pleine puissance a aussi très nettement augmenté. C'est-à-dire qu'en 2000, on était plutôt de l'ordre de 25%, aujourd'hui, on est a 35%, où elle est à fond. Donc, il y a aussi une efficacité dans la production qui a changé. Une disponibilité d'énergie beaucoup plus grande. Cette évolution, elle se fait aussi en parallèle dans les panneaux photovoltaïques aussi. D'ailleurs, si vous avez investi dans du PV, vous avez peut-être vu qu'il y a 20 ans, on proposait des panneaux de quelques kilowatts crète. Aujourd'hui, ça a doublé voir triplé donc, en une vingtaine d'années. Donc, c'est deux secteurs qui sont vraiment en plein essor technologique. Donc, je veux dire, aujourd'hui, quand vous voyez une multitude de petites éoliennes. En fait, celles-là, en fait, elles font l'objet d'un repowering. Là, je vais peut-être citer le cas de Saint Ode, qui est le premier parc qui a fait l'objet d'un repowering. Donc, Saint Ode près de Bastogne. Il y avait 6 éoliennes fuhrländer, D Wind pardon. Ah oui, on a ici un grand connaisseur donc des D Wind dont les pales faisaient 30 mètres. Des toutes petites pales, des toutes petites pales. Je veux dire pour l'époque c'était la base et elles faisaient 600 kilowatts. Elles ont été remplacées ces 6 éoliennes-là ont été remplacée par 4 Nordex N131.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
On a un consultant de premier choix devant qui connaît tout sur les éoliennes. Bravo.

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Donc leur puissance a été multipliée par 6. Donc on est passé de 600 kilowatts à 3,3 mégawatts.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
Je crois que je vais vous prendre dans toutes les soirées rip comme consultant particulier sur toutes les données techniques.

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
Donc, là, peut-être pour refaire, pour clôturer la boucle aussi donc ce projet-là, qui a fait le ?? repowering, le 6 éoliennes qui étaient présentes ont été totalement démantelées et le site a été remis en état et elles ont été revendues en Europe de l'est mais on va l'engager. On va prendre vos coordonnées après.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
C'est hallucinant. Mais vous savez qu'il ne dit pas une bêtise depuis le début de cette soirée. Il est en voix off comme ça dans le fond et tout ce qu'il dit était rigoureusement exact. C'est factuel, c'est vérifié, c'est bravo.

(rires)

Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, demandeur :
On n'a pas dit ça.

Pascal François, modérateur pour AFP-Pro :
C'est pas ce que j'ai dit. On arrive tout doucement au terme de cette soirée. Ce que je voudrais quand même vous dire, c'est que vous avez la possibilité, bien évidemment, en dehors des prises de paroles qui ont été constructives, conviviales et je vous remercie pour ça. Vous avez la possibilité si vous le souhaitez de compléter vos interventions en envoyant des courriers, c'est possible. Faites-le si vous avez envie de le faire. Joignez tous types d'informations qui peut-être utiles à étudier. Donc, ça, ça se passe pour une période de 15 jours à partir de maintenant. Encore merci de votre attention, de votre participation à cette soirée. C'est vrai que vous étiez moins nombreux qu'à la précédente, je me rappelle bien du contexte. Mais, c'est pas pour autant qu'elle n'était pas constructive. Tout ce qui a été dit est porté au procès verbal et donc, merci pour cela et on vous invite à prendre un verre en toute convivialité pour terminer cette soirée. Merci à tous.